

## **APPEL D'OFFRES PUBLIC 20230612-11**

### **RÉFECTION DES TOITURES DE LA SALLE DE QUILLES ET DU CLUB DE CURLING**

La Ville de Forestville (ci-après, la « **Ville** ») sollicite des soumissions pour des réfection des toitures de la salle de quilles et du club de curling. Ces travaux devront être conformes aux spécifications prévues aux clauses techniques contenues au devis d'appel d'offres.

Les personnes et entreprises intéressées à présenter une soumission peuvent se procurer une copie des documents d'appel d'offres de même que tous documents qui y sont liés par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en payant les frais fixés selon la tarification en vigueur établie par le SEAO.

Les soumissionnaires intéressés doivent déposer leur soumission sous enveloppes cachetées. Les propositions adressées à la soussignée portant la mention « **Appel d'offres 20230612-11 – Réfection des toitures de la salle de quilles et du club de curling** » seront reçues **avant 11 h, le 12 juin 2023**. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour, en présence d'au moins deux (2) témoins, à **11 h 05**, au bureau de la Ville, à l'adresse suivante, Ville de Forestville au 1, 2<sup>e</sup> avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0.

**Ou** par voie électronique par le biais du SEAO avant la date de fermeture. Les soumissionnaires doivent s'assurer eux-mêmes que leurs documents sont bien déposés conformément aux exigences du devis et de cet appel d'offres. La Ville n'est pas responsable de l'acheminement des soumissions.

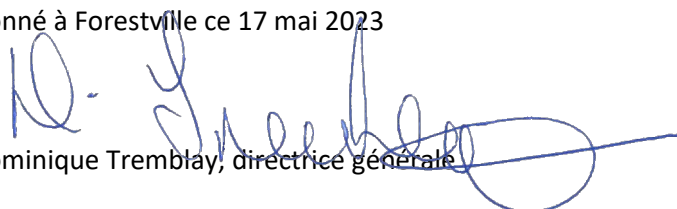
Le Soumissionnaire a l'entière responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Ville à l'adresse susmentionnée. Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

La seule personne qui est responsable de la gestion et du suivi de l'Appel d'Offres et qui est autorisée à répondre aux demandes des SOUMISSIONNAIRES dans le cadre de cet Appel d'Offres ou, en l'absence de cette personne, son remplaçant désigné par le DONNEUR D'ORDRE est Mme Gina Foster ([ginafoster@forestville.ca](mailto:ginafoster@forestville.ca)) ou en son absence Mme Lison Huard ([greffe@forestville.ca](mailto:greffe@forestville.ca)).

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le plus haut pointage ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. De plus, la Ville décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires dans le cas du rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, le cas échéant, sur décision de la Ville, à sa seule discrétion.

Donné à Forestville ce 17 mai 2023



Dominique Tremblay, directrice générale